



# L'ECHO ALBANAIS

## THÉÂTRE

Toujours fidèle à sa tradition, la Troupe locale Albanaise remonte sur les planches le dernier week-end de janvier. Après trois mois de préparation et de répétitions, elle est fin prête pour la présentation de son spectacle annuel.

Cette année, elle a de nouveau opté pour la comédie. La pièce choisie est de Joël Contival "GARDEN PARTY", comédie en 3 actes. Les représentations auront lieu à la **Salle des Fêtes de St-Alban, samedi 25 janvier à 20 h 30 et dimanche 26 janvier à 14 h 30.**

Vous aimez rire, vous détendre en famille, entre amis, alors, ne manquez pas ce rendez-vous.

## LES RANDONNOUS ALBANAIS

Départ du parking du complexe sportif René Rouget  
le dimanche 26 janvier à 13 h 30 :  
Hénanbihen



## LES COMPAGNONS DE SAINT-JACQUES



L'association "Les Compagnons de Saint-Jacques" dont le but est de sauvegarder et de faire vivre la chapelle organise son **repas annuel le dimanche 2 février** à la salle des fêtes de Saint-Alban à partir de 12 h 30. Le prix du repas (payable à la réservation pour éviter les files d'attente) est fixé à 15 € pour les adultes et 7 € pour les moins de 12 ans. Les réservations sont à prendre avant le jeudi 30 janvier auprès de Patricia David au 02.96.32.91.34. ou de Robert Gernot au 02.96.32.91.67 après 19 h.

L'association tiendra son **Assemblée Générale le vendredi 7 février à 18 h 30** dans la salle du foyer sportif René Rouget à Saint-Alban. A l'ordre du jour : bilan moral, approbation des comptes, élections et réélections, projets 2014,....dessert de l'amitié.

## UTL CÔTE DE PENTHIÈVRE

**Tous peuvent réussir**

**Partir des enfants dont on n'attend rien avec Benoît HOOGE : ATD Quart Monde**

À la suite d'un long travail de coopération sur le terrain, dans des écoles en milieu atteint par la grande pauvreté, un livre synthétisant les résultats de cette expérience a été édité sous l'égide d'ATD Quart Monde. Cet ouvrage collectif présente des pratiques professionnelles d'enseignants membres d'ATD Quart Monde s'appuyant sur des convictions : pour faire réussir tous les enfants : l'école doit être le lieu de la coopération entre les enfants ou aussi entre les enseignants et les parents notamment les plus exclus. Quand l'École de la République est tant décriée, il n'est pas inutile de relater des expériences redonnant de l'espoir.

**Le 6 février à 14 h 30 à L'Ancre des Mots à Erquy.** Conférence réservée aux adhérents. Possibilité de s'inscrire à partir de 14 h. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la présidente : mf.michel@hotmail.fr ou la secrétaire gisele.brueel@free.fr ou consulter le programme de nos activités sur notre site [www.utlcotedepenthièvre.fr](http://www.utlcotedepenthièvre.fr)

## CLUB DES AINÉS DE LA FLORA

**JANVIER 2014**

**Marche douce** : Les lundis 27 janvier : Le Château du Val à Planguenoual, 3 février : Les Hôpitaux au Sables d'Or et 10 février : Le Port Morvan à Dahouët  
Rendez-vous sur le parking de la salle des fêtes, départ 14 h 30

**Piscine et Aquagym** : Les mardis 21 et 28 janvier, 4 et 11 février de 16 h à 17 h à la piscine des Monts-Colleux de Pléneuf Val

André.

**Club du jeudi** : Le jeudi 23. Jeux de cartes et de société, boules bretonnes. Activités agrémentées d'un goûter.

**Assemblée générale : Jeudi 13 février à 11 h.**

Repas : Potage, choucroute, salade, fromage, dessert, café.

Prix : 10 € pour les adhérents, et 16 € pour les non adhérents.

**Contact du club par mail** : clublaflora@gmail.com

☎ Alain MARIE 02 .96.32.96.59. / Jacques LEFEUVRE 02.96.32.43.62.

## L'ILIZ KAFÉ - Changement de fermeture hebdomadaire

L'Iliz Kafé sera fermé le mercredi toute la journée à partir du 22 janvier.

**Nouveaux horaires** : ouvert le lundi, mardi et jeudi de 7 h à 20 h, le vendredi de 7 h à 23 h, le samedi de 8 h à 23 h, le dimanche de 8 h à 14 h et 16 h 30 à 22 h. Fermé le mercredi.

## GRAND SITE CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL

Parlez moi d'oiseaux... Programmation janvier à juin 2014



### JANVIER

**Contes, histoires et chansonnettes sur les oiseaux** : à 16 h mercredi 22 - bibliothèque d'Erquy - à partir de 3 ans - gratuit.

### FÉVRIER

**Ateliers "SOS Oiseaux"** : à 14 h 30 samedi 22 - présentation des "Bons Gestes" et montage d'un nichoir - salle du Manoir de Montangué à Plurien - à partir de 6 ans, réservation obligatoire - places limitées - 6 €/famille.

### MARS

**Conférence sur les oiseaux marins** par Bernard Cadiou de Bretagne Vivante : à 20 h 30 mardi 11 - salle de l'Office du Tourisme de Plévenon - gratuit.

### AVRIL

**Écoute des oiseaux de la lande** du Cap d'Erquy avec le GEOCA suivi d'un petit déjeuner sur le Cap : à 7 h et 8 h dimanche 20 - Cap d'Erquy - à partir de 6 ans, réservation obligatoire - places limitées - gratuit.

### MAI

**Science participative** : comptage OROM avec Philippe QUERE, animateur Natura 2000 : à 14 h samedi 17 - Parking du Cap Fréhel - à partir du 10 ans - gratuit.

### JUIN

**Science participative** : comptage, au crépuscule, de l'Engoulevent d'Europe sur le Cap Fréhel - à 21 h vendredi 20 - parking du Cap Fréhel - à partir de 10 ans - gratuit.

Renseignements et réservations : 02.96.41.50.83.  
www.grandsite-caperquyfrehel.com

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE DE PENTHIÈVRE



Communauté de communes  
Côte de Penthièvre

### • Collecte de ferraille

La prochaine collecte de ferraille aura lieu le **jeudi 30 janvier** sur la commune de Saint-Alban. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître via le site de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre : [www.cdc-cote-penthièvre.fr](http://www.cdc-cote-penthièvre.fr) ou en contactant l'accueil au 02.96.32.98.90. avant le 27 janvier.

### • Service Jeunesse/Point Information Jeunesse Les pistes pour décrocher un emploi cet été...

La saison estivale est encore lointaine et pourtant il faut déjà penser aux démarches à effectuer pour décrocher «le» job pour cet été 2014.

Pour vous y aider, la Mission Locale, en partenariat avec Pôle Emploi, Lamballe Communauté, les communautés de communes Côte de Penthièvre, Pays de Moncontour et Arguenon Hunaudaye, organise, pour la 11<sup>ème</sup> édition, un **forum «emplois saisonniers» le samedi 22 février 2014** de 13 h 30 à 17 h 30, Salle municipale de Lamballe <http://forum-emplois-saisonniers.jimdo.com>

Afin de préparer au mieux votre recherche, le Point Information Jeunesse Côte de Penthièvre vous propose un **atelier** à la Communauté de Communes à St-Alban : **«Réalisation de son premier CV» le samedi 15 février 2014** à 10 h 30. Inscription PIJ/Service Jeunesse : 02.96.32.98.90

## COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMF

### ELECTIONS MUNICIPALES 2014 : CE QUI VA CHANGER

#### Pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants

**Le mode de scrutin change dans votre commune.**

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

**Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.**

**Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.**

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

**Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.**

#### NOUVEAU :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- Élection des conseillers communautaires

Plus d'informations sur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) rubrique Elections.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

L'état simplifie vos démarches.

**La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

*ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.*

Inutile de vous déplacer dans votre mairie : Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

RAPPEL : Pièces à fournir, délai 4 semaines :

1) en cas de 1<sup>ère</sup> demande :

- un extrait d'acte de naissance (à demander à votre mairie de naissance)
  - deux photos récentes et identiques
  - un justificatif de domicile (facture eau, électricité... de moins de 3 mois)
- 2) en cas de renouvellement
- ancienne carte (si perdue, fournir 25 € de timbres fiscaux et refournir un acte de naissance)
  - deux photos
  - un justificatif de domicile.

La présence du demandeur est requise à la fois au moment du dépôt de la demande et lors de la remise de la carte d'identité. Pour les mineurs, la demande doit être présentée, en présence du mineur, par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur ou autre personne exerçant l'autorité parentale) qui doit remplir et signer l'autorisation insérée dans le formulaire de demande et produire un document justifiant de sa qualité.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

## CITÉ DES MÉTIERS : Programme de Février 2014

Lundi 3 à Ploufragan : "Entretien d'embauche : Mise en situation". Sur rendez-vous.

Mercredi 5 à 14 h à Ploufragan : "Les métiers de la Documentation et des Bibliothèques". Sur inscription.

Jeudi 6 de 13 h 30 à 17 h 30 à Ploufragan : "Forum des Métiers de l'Aide à la Personne"

- Infos sur les métiers
- Rencontre avec des employeurs

Samedi 8 de 14 h à 18 h à Ploufragan : "Portes ouvertes de la Cité des Métiers".

Lundi 10 à 14 h à Dinan : "Conseil pour une candidature efficace". Sur inscription.

Mercredi 12 à 14 h à Ploufragan : "Comment construire son CV". Sur inscription.

Vendredi 14 à 14 h à Guingamp : "Les métiers de la Logistique et de Magasinage". Sur inscription.

Samedi 15 de 14 h à 17 h 30 à Paimpol : " Forum Goëlo Emplois Saisonniers".

Lundi 17 à 9 h à Saint-Brieuc : "Les métiers de la Propreté et de l'Hygiène". Sur inscription.

Mercredi 19 à 14 h à Ploufragan, Rostrenen, Loudéac, Merdrignac, Brest : "Les métiers de la Comptabilité". Sur inscription.

Jeudi 20 à 18 h à Ploufragan : "Le métier d'Assistant de Service Social". Sur inscription.

Samedi 22 de 13 h 30 à 17 h 30 à Lannion : "Forum Emploi Formation Jobs d'été".

Mercredi 26 à 14 h à Saint-Brieuc : "Comment décrocher un entretien d'embauche ? ". Sur inscription.

Jeudi 27 à 10 h à Ploufragan, Lannion, Loudéac : "Découvrir les métiers de la Pêche et des Cultures Marines". Sur inscription.

Vendredi 28 de 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 17 h à Ploufragan : "Forum Métiers Emploi Formation du Pays de Saint-Brieuc"

- Infos sur les métiers
- Rencontres avec des employeurs
- Conférences.

La Cité des Métiers, Espace Sciences et Métiers - Technopole- Zoopôle -  
6 rue Camille Guérin 22440 Ploufragan. Tél. 02 96 76 51 51. -  
[www.citedesmetiers22.fr](http://www.citedesmetiers22.fr)

## PORTES OUVERTES - LA VILLE DAVY

Le pôle de formation de la Ville Davy 22120 QUESSOY organise une porte ouverte le **samedi 8 février de 9 h à 18 h.**

Prochaines dates :

le samedi 22 mars de 9 h à 18 h,  
le dimanche 23 mars de 10 h à 18 h et le vendredi 23 mai de 17 h 30 à 20 h 30.

Tél. : 02.96.42.52.00

Site : [www.lavilledavy.fr](http://www.lavilledavy.fr)

Courriel : [quessoy@cneap.fr](mailto:quessoy@cneap.fr)

**ANNONCES****LOCATION**

- Au 1<sup>er</sup> février, dans lotissement, maison neuve classée C et A de plein pied : séjour avec coin cuisine aménagée, 2 chambres avec placards, salle de bains, WC, garage, débarras. Poêle à bois. Tél. : 06.87.48.64.12.
- A Saint-Alban, maison individuelle de 105 m<sup>2</sup> (classe D GES) à proximité des écoles et commerces comprenant au RDC : séjour avec cheminée, cuisine ouverte aménagée et équipée, arrière-cuisine, WC, buanderie, garage. A l'étage : 4 chambres, salle de bain, WC. 530 m<sup>2</sup> de terrain arboré et fermé. Loyer mensuel 700 €. Disponible à partir du 15 mars 2014. Tél. : 02.96.32.96.62.

**EMPLOI**

- Aide à domicile, 20 ans d'expérience, cherche heures de ménage. Tél. : 02.96.72.98.83.

**DIVERS**

- Repas "Kig ha Farz" à la Crêperie du Village - Saint-Alban Centre, le dimanche midi 2 Février, le dimanche midi 2 mars. Repas traditionnel et convivial, le "Kig ha Farz" est une potée bretonne, une spécialité du nord Finistère. N'hésitez pas à nous téléphoner pour plus d'informations. Repas sur réservation : La Crêperie du Village 02.96.32.98.14.
- Vide maison le dimanche 26 janvier de 10 h à 18 h à la Gratuite à Saint-Alban. A vendre petits prix : petits meubles, appareils ménagers, lampes de salon, vaisselles diverses, cadres, tableaux, livres, CD, divers bibelots, table de jardin en teck avec 4 chaises et 2 fauteuils, un barbecue sur roulette, matériels de jardinage. Pour tous renseignements tél. : 02.96.76.14.68.

**Mémento**

		Horaires d'ouverture	
<b>Mairie</b> ☎ 02 96 32 98 98 Fax. 02 96 32 98 22 Site : <a href="http://www.santalban.fr">www.santalban.fr</a> E-mail.(courriel) : <a href="mailto:mairie@santalban.fr">mairie@santalban.fr</a>		Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi 8 h 15 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 15	Jeudi, Samedi 8 h 15 - 12 h
<b>Cybercommune</b> ☎ 02 96 93 88 05		Mardi 20 h - 22 h Samedi de 14 h à 16 h Dimanche de 10 h 30 à 12 h	Sur rendez-vous, lundi, mercredi et vendredi après-midi Tél. 06 72 67 12 01
<b>Bibliothèque</b> ☎ 02 96 93 88 05		Mercredi 14 h 30 - 17 h Vendredi 16 h 30 - 18 h	Dimanche de 10 h 30 à 12 h
<b>Urgences médicales</b> ☎ 15			
<b>Permanences Puéricultrice PMI et Assistance Sociale</b>	Permanence à Lamballe <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme DESCHAMPS, puéricultrice P.M.I</li> <li>• Mme BROCHARD, assistante sociale du Conseil Général, sur rendez-vous – Tél. 02 96 50 10 30</li> </ul>	☎ Mardi de 14 h à 16 h 30 ☎ Mardi matin	
<b>Pharmacie</b>	Déplacez-vous à la pharmacie la plus proche de chez vous, les coordonnées de la pharmacie de garde y seront affichées. En cas d'urgence, tél. 15 ou 3237		



**Le prochain écho paraîtra le 4 février 2014, les annonces seront à déposer impérativement avant le vendredi 24 janvier à 12 h.**

**Conseil municipal du 19 décembre 2013.**

**Présents :** André GOMET, Michel GUEGUEN, Loïc DAVID, Monique GERNOT, Denis BERTRAND, Sylvain DURAND, Jean-Baptiste GROGNEUF, Lionel HAGUET, Monique HOURDIN, Magalie HOUZE, Alain JEGU, Eliane JUMILUS, Mathieu LANGLAIS, Didier LE NAY, Yolande RODRIGUES, Josette TALBOURDET, Christian TREHOREL

**Absents excusés :** Jean-Yves Le Gall pouvoir à André Gomet, Christian Lucas pouvoir à Monique Gernot

**1 - Transfert des compétences alimentation en eau potable et assainissement collectif des eaux usées - Procès-verbal de transfert - Avenant**

Dans le cadre du transfert des compétences alimentation en eau potable et assainissement collectif des eaux usées de la Commune de SAINT-ALBAN à la Communauté de Communes Côte de Penthièvre, un procès-verbal a été établi arrêtant les conditions de transfert concernant les biens le matériel, les contrats (*délégations de service public, conventions, emprunts, marchés publics...*) pour chaque compétence.

Afin de prendre en considération tous les éléments à la date du 31 décembre 2012, il est nécessaire d'apporter des précisions et de corriger le procès-verbal initial de transfert l'assainissement collectif. En effet, ne figurent pas dans ce document :

la valeur nette comptable des biens mis à disposition avec la durée d'amortissement restante,  
la valeur nette comptable des subventions liées à ces biens avec la durée d'amortissement restante,  
le capital restant dû des emprunts transférés.

Vu la délibération n° 1 du 19 décembre 2012 autorisant le Maire à signer le procès-verbal de transfert,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter l'avenant modifiant le procès-verbal initial de transfert sur l'Assainissement collectif et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. Vote : unanimité

**2 - Transfert des compétences alimentation en eau potable et assainissement collectif des eaux usées-convention avec la Communauté de Communes Côte de Penthièvre**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Communauté de Communes est compétente en matière d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement collectif des eaux usées.

Les titres, émis jusqu'au 31 décembre 2012 sur les budgets annexes communaux d'assainissement et non payés, sont transférés sur le budget général de la commune. Cette « dette » est, en effet, non transférable alors que les résultats comptables transférés intègre ces recettes. Il est, donc, proposé de signer une convention avec la Communauté de Communes Côte de Penthièvre afin qu'elle rembourse ces titres admis en non-valeur par la Commune. Cette convention prendrait fin à l'extinction de cette « dette ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter cette convention avec la Communauté de Communes Côte de Penthièvre et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote : 1 abstention D. Le Nay

**3 - Accueil périscolaire - Actualisation du plan de financement**

Par délibération en date du 27 novembre 2012, le conseil municipal sollicitait l'aide du Conseil Général dans le cadre des contrats de territoires.

Suite à la validation des subventions dans la cadre de la « revoyure » et à la notification d'aides financières apportées par la Caisse d'Allocations Familiales, le Maire propose d'actualiser le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Missions complémentaires (	5 498 €	Conseil Général	59 400 €
Maitrise d'oeuvre	20 350 €	CAF	16 200 €
Travaux	240 600 €	Réserve parlementaire	10 000 €
Divers	3 552 €	Fonds de concours	27 000 €
		<i>Sous total</i>	<i>112 600 €</i>
		Prêt CAF 0%	16 200 €
		Prêt	61 200 €
		Autofinancement	80 000 €
	270 000 €		270 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre des contrats de territoires, d'approuver le plan de financement proposé, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. Vote : unanimité

#### 4 - Aide financière de la CAF : autorisation de signature de la convention

Par courrier en date du 12 décembre 2013, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales nous informe que la commission sociale nous a attribué un financement de 32 400 euros pour la construction de l'accueil périscolaire :

- 16 200 euros sous forme de subvention
- 16 200 euros sous forme de prêt.

Les modalités d'octroi de ce financement sont définies dans une « convention d'investissement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter la convention accordant une aide financière à la commune, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote : unanimité

#### 5 - Règlement de factures en investissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des guirlandes ont été achetées, comme le prévoyait le budget primitif.

Ces éléments ont été achetés auprès de « Artifices et Spectacles », Etablissement Bruno LE POULARD à Lanvollon. Le prix unitaire des articles étant inférieurs à 650 euros, le maire doit requérir l'accord du conseil pour régler les factures correspondantes en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide le mandatement en investissement des différentes factures de « Artifices et Spectacles » pour un montant total de 2 871.23 euros ttc, autorise le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2 abstentions : C. Tréhorel, A. Jégu.